



## DOMAINE PUBLIC

### **Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public**

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

#### **Objet :**

Afin de se conformer à la réglementation issue de l'ordonnance du 19/04/2017 introduisant une obligation de mise en concurrence d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, la Ville propose d'ouvrir à la concurrence les emplacements d'abonnés sur le marché alimentaire de la Ville.

#### **Conditions de mise à disposition :**

Le marché alimentaire a lieu tous les samedis et dimanches de 8h00 à 13h00.

Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés comme suit :

- entre 0 et 2 ml : 2€ ml / jour
- de 3 à 4 ml : 3€ ml / jour
- à partir de 5 ml : 4€ ml / jour
- + 2€ /véhicule / jour et 4€ pour les fluides

#### **Procédure :**

Les candidats souhaitant faire une demande en vue d'obtenir un emplacement d'abonné doivent renvoyer leur dossier complet par mail à l'adresse électronique suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica) ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Bastia  
Service du Domaine Public  
Avenue Pierre Giudicelli  
20410 Bastia Cedex

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Formulaire de demande (à télécharger)
- Kbis
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte grise du véhicule
- Attestation d'assurance couvrant l'exercice de cette activité
- Carte d'ambulant

**Date limite de réception des réponses :**

La date limite de réception des candidatures est fixée **au vendredi 8 novembre 2024 à 17h00.**

Mis en ligne le 15 octobre 2024